

**COMPTE-RENDU**  
**Conseil Municipal du 5 mai 2009**  
**20 H 00**

**PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, PELLETIER Martine, JOULIN Francis, BRUNET Régis, AUBRY Françoise, CARRIOT Samuel, LACOMBE Estelle, DUMAS Valérie, LADENISE Annie, TOUTARD-JALADEAU Joël, MICHELET Jean-Luc, BAZILE Emmanuel, AUGRY Mikaël, DUDOIGNON Florence, BRION Luc, ARNAULT Nathalie**

**PROCURATIONS : MARMIN Valérie à PELLETIER Martine**

Monsieur le Maire propose de désigner Emmanuel BAZILE comme secrétaire de séance.

1. Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif
2. Personnel : Transformation de poste
3. Urbanisme : acquisition d'une parcelle
4. Finances : Modification de la délibération relative au remboursement anticipé de FCTVA
5. Urbanisme : Modification de la délibération relative à la reprise des voies et réseaux du lotissement de la Chesnaie
6. Halle des sports : plan de financement du remplacement du sol sportif
7. Bâtiments communaux : appel à projets amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant
8. Association Le 3<sup>ème</sup> Œil : Demande de subvention exceptionnelle

**Il est proposé de rajouter trois points à l'ordre du jour**

9. Voirie : marché à bon de commande
10. Agrandissement du groupe scolaire : validation du coût travaux et avenant au marché de maîtrise d'œuvre
11. Association Temps Dem :

**1. Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif**

Régis BRUNET, propose, au vu de l'augmentation de la charge de travail administratif des services (état civil, urbanisme, marchés publics, communication,...), de créer un poste d'adjoint administratif territorial supplémentaire.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

**2. Personnel : Transformation de poste**

Régis BRUNET rappelle l'évolution des missions confiées à Anthony CASTOT (ACMO, Hygiène et Sécurité, logistique manifestations). Actuellement adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, il conviendrait de transformer son poste de la filière animation vers la filière technique en adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe. Cette transformation n'aura pas d'incidence financière, la progression de carrière demeurant identique.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

### **3. Urbanisme : acquisition d'une parcelle**

Hélène JUNQUA indique que la CAP a préempté pour le compte de la commune, les parcelles AX 123 et AX 124 appartenant à la SARL Maisons MIL, situées au lieu dit "La Gravière". L'acte notarié a été signé le 8 janvier 2009. Il convient désormais de procéder à la rétrocession de ce bien à la commune pour la somme de 1 079,86 €, correspondant au prix d'acquisition (500 €) et frais d'acte notarié. Il convient donc d'adopter une délibération approuvant cette rétrocession et son montant.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

### **4. Finances : Modification de la délibération relative au remboursement anticipé de FCTVA**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 mars dernier, le Conseil Municipal a adopté une délibération relative au remboursement anticipé de FCTVA. Cette délibération comportait une erreur sur la moyenne quadriennale des dépenses d'investissement de la commune servant de référence pour l'attribution anticipée du FCTVA dans le cadre du plan de relance. Cette moyenne est de 419 876 € et non de 394 375,23 €. Il convient donc de modifier la délibération n°53/2009 en ce sens.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

### **5. Urbanisme : Modification de la délibération relative à la reprise des voies et réseaux du lotissement de la Chesnaie**

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2008, une délibération a été adoptée concernant la reprise des voies et réseaux du lotissement de la Chesnaie. Il avait été omis de préciser dans cette délibération les fondements juridiques autorisant le Maire à lancer une enquête publique. Il convient donc de modifier la délibération initiale en ce sens.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

### **6. Halle des sports : plan de financement du remplacement du sol sportif**

Thierry GAUTHIER informe que, suite à la consultation lancée par la collectivité, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la proposition de la société Sporting Sols pour un montant total de travaux de 66 820,25 € HT.

Il convient d'adopter le plan de financement suivant pour la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions mobilisables.

#### Plan de financement

Commune (autofinancement)	30 069,12 € (45%)
Etat (DGE)	20 046,07 € (30%)
Conseil général de la Vienne (PADC)	16 705,06 € (25%)

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

## **7. Bâtiments communaux : appel à projets amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant**

Francis JOULIN présente l'appel à projet lancé par La Région Poitou-Charentes et l'ADEME à destination des communes de moins de 10 000 habitants souhaitant s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant.

Pour participer à cet appel à projet, il conviendrait d'adopter une délibération par laquelle la commune s'engage à :

- Construire et conduire un programme de travaux conduisant à une réduction d'au moins 30% en énergie finale de la consommation initiale
- Mettre en œuvre et mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires
- Respecter les exigences réglementaires pour les bâtiments concernés
- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine permettant de mesurer la performance du programme engagé
- Informer les administrés de l'action engagée
- Valoriser les résultats qui en découleront auprès de ces derniers

Les communes candidates par cette première étape pourront bénéficier d'un accompagnement et d'une aide aux études préalables (entre 50 et 70 %)

A la suite de ces études préalables, les communes devront présenter un programme détaillé de travaux à conduire avec son planning prévisionnel et son plan de financement sur la base des études préalables. Les travaux devront être réalisés sur une période de trois ans (2010-2012) et pourront bénéficier des aides régionales dans le cadre du FREE (Fond Régional d'Excellence Environnementale).

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

## **8. Association Le 3<sup>ème</sup> Œil : Demande de subvention exceptionnelle**

Thierry GAUTHIER présente la demande de subvention exceptionnelle de 150 € de l'association 3<sup>ème</sup> Œil à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition.**

**Pour : 14**

**Abstentions : 6** (Samuel CARRIOT, Valérie DUMAS, Florence DUDOIGNON, Mikaël AUGRY, Annie LADENISE, Régis BRUNET)

**Points divers :**

## **9. Voirie : marché à bon de commande**

La société DL infra été retenue par la commune de Montamisé pour une mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements de voiries et de réseaux divers. Le montant annuel des travaux à réaliser sur bons de commande est compris entre 150 000 € et 600 000 € HT. Il convient d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement de ce marché à bons de commande conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à quatre fois.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

## **10. Agrandissement du groupe scolaire : validation du coût travaux et avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Corine SAUVAGE indique que les études de diagnostic ont été rendues par l'équipe de maîtrise d'œuvre et présente le scénario d'agrandissement du groupe scolaire répondant aux attentes de la maîtrise d'ouvrage.

Il correspond à un coût prévisionnel de travaux d'**1 250 000 € HT** à réaliser en une seule phase qui comprend :

- Les travaux de rénovation d'une partie de l'existant et de construction des nouveaux locaux;
- Les voiries et réseaux divers (VRD) ;
- L'équipement de la nouvelle cuisine du restaurant scolaire.

Le forfait de rémunération prévu dans le marché initial était de 93 655,20 € HT en tranche ferme et de 32 797,80 € HT en tranche conditionnelle. Il est porté à **148 300,00 € HT** soit 177 366,80 € TTC en une seule tranche.

Par ailleurs, le **coût d'opération global** est, compte tenu du nouvel estimatif du coût travaux, de **1 687 642 € HT**.

Il convient donc :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant le forfait provisoire de rémunération à 148 300,00 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à lancer la poursuite des études architecturales sur la base du scénario proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

## **11. Action Sociale : association Temps Dem**

Jeanne THOMAS indique que l'association Temps Dem n'est plus éligible au contrat enfance jeunesse en 2009.

Afin de maintenir la possibilité pour les familles de Montamisé de pouvoir accéder au service de garde d'enfants sur des horaires atypiques à un coût raisonnable, il est proposé que la commune prenne en charge partiellement le coût horaire supporté par les familles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et aux conditions suivantes

- Les familles devront justifier leur travail sur des horaires atypiques
- Elle concerne les enfants de 0 à 12 ans
- La somme totale forfaitaire allouée par la commune est de 1500 €
- Le barème appliqué figurant ci-dessous reprend les mêmes tranches de quotient familial que celles du centre de loisirs :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>PART DE LA COMMUNE</b>	<b>PART DES FAMILLES</b>
Passeport Temps Libre	15 €	4 €
550 à 799	11 €	8 €
800 à 1049	9 €	10 €
1050 à 1299	3 €	16 €

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**